



syndicat mixte des transports en commun

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13 NOV. 2023

ID : 090-259000016-20231109-2023_23-DE



Conseil syndical du 09 novembre 2023

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 23

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 22 juin 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	02 novembre 2023	Présents Mesdames, Messieurs
Observation :		GBCA (910 voix) : Titulaires : Jacquemin, Aymonier, Bonin, Bonnans-Weber, Jager, Jeannin, Kneip, Moutarlier, Picard – Suppléants : Castaldi, Meslot RBFC (140 voix) : Titulaire : Oternaud CCST (120 voix) : Titulaires : Hottlet, Rousse CCVS (40 voix) : Titulaire : Coddet – Suppléant : Salort
Nombre de voix	1 210	Procurations
-Nombre de voix pour	1 210	De M Constantakatos (GBCA) à M Jacquemin (GBCA)
-Nombre de voix contre	0	De M Gilbert (GBCA) à M Meslot (GBCA)
-Abstentions	0	De M Guyod (GBCA) à M Moutarlier (GBCA)
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	De M Rousseau (GBCA) à M Jager (GBCA) De Mme Iannicelli (RBFC) à M Oternaud (RBFC) De Mme Clayeux (CCST) à M Hottlet (CCST)

Le Conseil Syndical s'est réuni le jeudi 22 juin 2023 à 12h15.

Date de la convocation : 15 juin 2023.

Présents

Mesdames, Messieurs, Jacquemin, Bonin, Bonnans-Weber, Chekouat, Constantakatos, Jager, Jeannin, Kneip, Moutarlier, Picard, Oternaud, Ternant, Hottlet, Coddet, Cabrol, Castaldi, Meslot, Regnaud.

Procurations

De Mme Aymonier à M Jager

De Mme Bequillard à M Meslot

De M Gilbert à M Kneip

De Mme Janiaud-Larcher à M Moutarlier

De M Guyod à M Constantakatos

De M Rousse à M Hottlet

De M Rousseau à Mme Bonnans-Weber

Excusés

Mesdames, Messieurs, Gabilloux, Ivof, Koeberle.



Observations

- Délibération n° 14 Le Président ne prend pas part au vote, il désigne puis quitte la séance qui est présidée par M Constantakatos pour cette délibération
- Délibération n° 16 Abstention de Mme Ternant et M Oternaud
- Délibération n° 20 Départ de Mme Chekouat qui donne pouvoir à Mme Castaldi

Sous la présidence de Monsieur le Président

RAPPORTS

- 12 Nomination du Secrétaire de séance
- 13 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 23 mars 2023
- 14 Compte administratif et compte de gestion 2022
- 15 Mise en place d'un service de vélos électrique en location longue durée
- 16 Mise en place d'un service de covoiturage au quotidien
- 17 Exonération des associations et fondations du versement mobilité pour l'année 2023
- 18 « Avenant » à la délibération n° 10 du 10/02/2022 relative au Régime Indemnitare et à l'Action sociale du SMTC
- 19 Délibération portant création de postes
- 20 Prise en charge des frais de transport des collégiens et lycéens domiciliés dans le Territoire de Belfort et scolarisés, en internat, en dehors du département et dans la Région Bourgogne Franche-Comté

DELIBERATION N° 12 - Nomination du Secrétaire de séance

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Tony KNEIP comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 13 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 23 mars 2023

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

DELIBERATION N° 14 – Compte administratif et compte de gestion 2022

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 250 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Adopte le compte de gestion du trésorier, conforme en tous points aux résultats du compte administratif,
- Affecte à la section d'investissement la somme de 2 193 644.74 €,
- Adopte le présent compte administratif 2022 incluant les reports de crédits,
- Adopte le rapport d'activité.



DELIBERATION N° 15 – Mise en place de vélos électrique en location longue durée

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Valide les orientations du présent rapport,
- Autorise le Président à signer le marché permettant la mise en place d'un service VLD auprès de PARCO Cycles ainsi que tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION N° 16 – Mise en place d'un service de covoiturage au quotidien

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 180 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Valide les orientations du présent rapport,
- Autorise le Président à signer le marché subséquent permettant la mise en place d'un service de covoiturage du quotidien auprès de Karos via l'UGAP ainsi que tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17 – Exonération des associations et fondations du versement mobilité pour l'année 2023

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Autorise le Président à exonérer, pour l'année 2023, les fondations et associations listées ci-après :
 - o ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION ARMEE DU SALUT

DELIBERATION N° 18 – « Avenant » à la délibération n° 10 du 10/02/2022 relative au Régime Indemnitare et à l'Action sociale au SMTC

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Autorise le Président à appliquer l'ensemble des décisions relatives à la présente délibération, comme détaillées ci-dessus, qui consiste à prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires qui définissent le cadre général et le contenu du RIFSEEP.

DELIBERATION N° 19 – Délibération portant création de postes

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte les créations de postes telles que proposées.

DELIBERATION N° 20 – Prise en charge des frais de transport des collégiens et lycéens domiciliés dans le Territoire de Belfort et scolarisés, en internat, en dehors du département et dans la Région Bourgogne Franche-Comté

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Valide les orientations de la présente délibération,
- Autorise le remboursement des frais de transport TER aux familles des élèves internes dans les conditions sus évoquées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le présent procès-verbal.

**Le Président,
Roland JACQUEMIN**

